



## Tapage nocturne et intimidation

Par **Civiletsante**, le **24/02/2013** à **01:40**

Bonjour, je vous contacte pour une seule cause qui entraîne deux problèmes. J'aimerais savoir si les options juridiques que je m'imagine sont possibles et vous suis d'avance extrêmement reconnaissante si vous m'aidez à éclaircir cette situation.

Tous les matins à 6h, le gardien de mon immeuble sort les bennes à ordures du sous-sol. Mon studio se trouve fortuitement juste au dessus et les bruits des couvercles et des portes qui claquent remontent chez moi et me réveillent. J'ai essayé une première fois d'engager une discussion chez le gardien pour essayer de trouver un compromis afin de préserver une certaine tranquillité matinale et d'éviter une situation de stress inutile, discussion qui s'est abruptement terminée sur une porte claquée. J'ai ensuite fait une deuxième tentative, tout aussi pacifique et polie, mais les paroles de mon gardien furent, je cite "tu vas pas me casser les couilles, je t'emmerde", doublées d'une attitude gestuelle ayant pour but de m'intimider.

Ce que je viens de vous décrire est ma situation actuelle et désormais quotidienne. Je suis confrontée aux problèmes suivants :

- tapage nocturne, quotidien et répétitif
- intimidation par l'attitude et les mots. Le problème à ce propos est que le gardien réceptionne mes colis et mes courriers et que je dois aller sonner chez lui pour les récupérer. J'ai malheureusement peur à présent de me trouver face à lui.

Et j'en viens finalement à la raison pour laquelle je sollicite votre aide... puis-je :

- porter plainte pour tapage nocturne ?
- demander à me faire accompagner par un agent de police lorsque j'ai des colis à récupérer chez le gardien ?

Je n'ai auparavant contacté le syndicat de l'immeuble qui ne m'a pas soutenue et m'a traitée avec presque aussi peu de respect que le gardien. Je précise que j'ai 22 ans et que l'attitude portée à mon égard par le personnel, aussi bien le gardien que le syndicat, reflète un mépris, un manque de respect et de considération fréquent envers les jeunes.

Je vous remercie d'avance, énormément, pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Diane B.

Par **cocotte1003**, le **24/02/2013** à **13:35**

Bonjour, si vous setes propriétaire os mettez votre problème à l'ordre du jour de la prochaine assemblée. si vos etes locataire, c'est par l'intermédiaire de votre bailleur qu'il fat voir avec le syndic. Pour plus d'efficacité, faites vos demandes par LRAR. Il serait ben étonnant que vous trouviez un agent de la force publique pour vos accompagner chez le gardien, voyez plutot avec ne voisine pour vos faire livrer, cordialement

Par **Civiletsante**, le **24/02/2013** à **14:18**

Merci pour votre réponse. Finalement je pense que je vais simplement déménager et adieu le gardien. Par contre je suis déçue de ne pas pouvoir faire intervenir la police pour les insultes et l'intimidation...